

Séance du 03 mai 2018

Nbre de membres : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de votants : 08

L'an deux mil dix-huit, le trois mai 2018, à 19 h 30, le Conseil Municipal de Moivrons, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale de M. SAINT MARD Renaud, Maire.

Date de la convocation:
27/04/2018

Présents :
Mmes Virginie SAINT MARD, Françoise MAGGIORI, Josiane DUPUY
Mrs. Arnaud DARBELET, Renaud SAINT MARD, Teddy LHUILLIER,
Patrice ROUGETET, Philippe DUPRE ;

Date d'affichage:
27/04/2018

Absents excusés : Néant

Date d'affichage du
Compte-rendu :
04/05/2018

Absents: Mr. Hervé TOULY

Date d'envoi en Préfecture :
04/05/2018

Pouvoirs : Mme Aurélie NICOLAY donne pouvoir à Mme MAGGIORI F.
Lionel BARBIER donne pouvoir à Mme Virginie SAINT MARD

A été nommée secrétaire de séance : Mlle MATIC Clarisse

↳ N° D2018-34 Modification affectation du résultat - Commune

Après avoir entendu les observations de la Trésorerie de PONT-A-MOUSSON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- De modifier l'affectation du résultat comme suit :

Le solde du résultat de fonctionnement soit 61 341.32 € sera imputé en report (R002).

↳ N° D2018-35 Centre de gestion : convention protection des données

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en

éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- **d'autoriser** le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

↳ N° D2018-36 Conventions salle Voirnot et abonnement téléphonique avec le SIS des Côtes de Moivrons

M. le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'une première convention entre le Syndicat scolaire des Côtes de Moivrons et la Commune de Moivrons afin de facturer une partie des charges financières de fonctionnement de la salle Voirnot, selon la méthode de calcul suivante : 186 jours d'occupation / 365 jours, soit 50.958 %.

Les modalités de répartition des dépenses seront précisées dans la convention.

M. le Maire rajoute qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'une deuxième convention entre le Syndicat scolaire des Côtes de Moivrons et la Commune de Moivrons afin de facturer l'abonnement téléphonique du téléphone portable qui leur est mis à disposition.

Les modalités de répartition des dépenses seront précisées dans la convention, ainsi que la prévention des charges en cas de casse, panne, ou perte de l'objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions et ses modalités concernant la salle Voirnot et l'abonnement téléphonique avec le SIS des Côtes de Moivrons ;

↳ N° D2018-37 Transfert de compétence assainissement vers la Communauté de Communes Seille et Mauchère Grand Couronné

M. le Maire explique que la compétence assainissement de la Commune de MOIVRONS, de par son intégration à la Communauté de Communes Seille et Mauchère Grand Couronné, est transférée à cette dernière.

Dans ces conditions, il convient de lui mettre à disposition l'actif et le passif qui vont lui permettre d'exercer cette compétence.

L'état de l'actif de l'exercice 2017, s'élevant à 45 400.67 € net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Maire à transférer la compétence assainissement de la Commune de MOIVRONS à la Communauté de Communes Seille et Mauchère Grand Couronné ;
- **d'autoriser** le Maire à mettre à disposition l'actif et le passif du budget assainissement.

↪ **N° D2018-38 Contrat d'embauche du personnel de nettoyage**

M. le Maire explique que la personne en charge du personnel de la Commune de Moivrons, au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle est en congé.

Il est donc proposé de reporter le débat afin d'avoir de plus amples explications quant aux possibilités de contrat d'embauche pour le personnel de nettoyage de la salle Voirnot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De reporter** le débat concernant les contrats d'embauche du personnel de nettoyage.

Informations diverses

- Travaux de M. et Mme FISCHER terminés. Piétonisation de la ruelle des Meuniers : mise en place d'une chicane et d'un panneau d'interdiction sauf riverains. Devis de M. BARBIER Lionel de 184.90 €, soit 16 € en dessous du budget prévu. Proposition de courrier à M. et Mme. FISCHER.
- Devis concernant les arbres => « Harmonie Végétal » : cession d'activité ; « Fabien Godefroy » : pas de retour ; « Esat » : 2280 € (laisse le bois et coupure de courant de 2h) ; « Lavergne » : 3200 € (laisse le bois mais pas de coupure de courant). Le choix se porte sur la société « Esat » qui est moins coûteuse. Les travaux seront effectués lors des vacances scolaires d'été. Engagement à remplacer chaque arbre coupé.
- L'employé municipal, M. KUSZ Stéphane est en congés longue maladie depuis le 02/10/2017, jusqu'au 02/07/2018. Une prolongation de cet arrêt est à prévoir.
- Nouvelle composition de la Commission des impôts : les titulaires sont M. DARBELET Arnaud, M. DUPRE Philippe, M. LHUILLIER Teddy, Mme MAGGIORI Françoise et M. ROUGETET Patrice. Les suppléants sont Mme DUPUY Josiane, Mme NICOLAY Aurélie, et Mme SAINT MARD Virginie.
- L'Inspection académique a donné un avis favorable pour les horaires scolaires, soit 8h30/11h45 et 13h20/16h05 sur 4 jours. 16h05 étant l'horaire limite pour le bus scolaire.
- Lecture du courrier recommandé des habitants du Chemin de Bratte. Il est fait état de la détérioration du chemin et de son inaccessibilité pour le camion poubelle. La Commune n'a malheureusement pas les moyens financiers de faire des travaux cette année. Proposition éventuelle de limiter la vitesse et d'installer un panneau stop afin de limiter les infractions sur la priorité à droite. Un courrier de réponse sera envoyé avec mention de l'étude menée par le service des ordures ménagères afin que le camion poubelle accède au chemin.
- Un nouveau fascicule sur les informations du village est prévu à la fin du mois de juin. Le Conseil Municipal expliquera le contenu du budget de la Commune.
- Finalisation des installations du cimetière (cailloux, composteur, poubelle, fontaine). La date du 26/05/18 à 9h00 a été fixée.

- Réunion de la Commission « Biens communaux et cimetière » à prévoir avec l'objectif de remplir les trois registres.

La séance est levée à 21 h 30

✓ Liste des délibérations

- ↪ N° D2018-34 Modification affectation du résultat - Commune
- ↪ N° D2018-35 Centre de gestion : Convention protection des données
- ↪ N° D2018-36 Conventions salle Voirnot et abonnement téléphonique avec le SIS des Côtes de Moivrons
- ↪ N° D2018-37 Transfert de compétence assainissement vers la Communauté de Communes Seille et Mauchère Grand Couronné
- ↪ N° D2018-38 Contrat d'embauche du personnel de nettoyage

✓ Emargement des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal du 12 avril 2018

DARBELET Arnaud

DUPRE Philippe

DUPUY Josiane

LHULLIER Teddy

MAGGIORI Françoise

ROUGETET Patrice

SAINT MARD Renaud

SAINT MARD Virginie